



## L'entretien d'une installation

Le contrôle et l'entretien d'une installation sont des points essentiels à ne pas négliger. S'ils sont réalisés avec soin et régularité, ils garantiront la longévité de l'ensemble des équipements ainsi qu'un fonctionnement optimal de l'installation. Il conviendra de réaliser un schéma de l'installation que l'on consignera dans un carnet d'entretien, ce dernier permettra de planifier les tâches suivantes :

**Toiture et gouttière :** vérification de l'état et nettoyage de la toiture, de la gouttière et de la descente, une fois par an suivant l'environnement paysager du lieu.

**Préfiltre :** vérification de l'étanchéité des raccords. Nettoyage

**Cuve de stockage :** contrôle visuel et olfactif de l'eau. Contrôle des raccords, de l'étanchéité de la rehausse et du couvercle (fermeture/ouverture). Vérification du fonctionnement du clapet anti-retour et du siphon. Contrôle de l'état de la crépine d'aspiration. Vidange et nettoyage de la cuve suivant l'environnement paysager du lieu, sachant que l'arrêté du 21 août 2008 impose un nettoyage annuel.

**Pompe :** vérification du fonctionnement du système d'appoint d'eau (vannes, robinets). Vérification de l'étanchéité des raccords.  
Vérification de la disconnexion entre l'eau du service public et l'eau de pluie.

**Points d'eau et conduites :** contrôle de l'étanchéité des raccords. Vérifier que les pictogrammes « eau non potable » sont visibles sur les canalisations ainsi qu'aux différents robinets de puisage. Les points de puisages (robinets) devront être verrouillables grâce à une clé amovible.

Pour s'assurer que ces contrôles sont réalisés régulièrement et de manière à prévenir tout mauvais fonctionnement, il est conseillé de faire appel à un professionnel de la récupération d'eau de pluie. Ce dernier garantira la fiabilité des opérations de maintenance. Toutes les opérations d'entretien et de contrôle devront être mentionnées dans un carnet sanitaire.